



FICHE PRATIQUE

PREMIER REMPLA' MÉDICAL : COMMENT SE LANCER ?

Qui peut remplacer ?

Un **interne en médecine**, en **3ème cycle d'études** médicales, ou un **médecin diplômé** dans la spécialité dans laquelle se déroule le remplacement.

Première étape : obtenir sa licence de remplacement

Faire la demande au président du **Conseil départemental de votre lieu d'études ou de l'hôpital** dont vous dépendez en transmettant :

- Le **formulaire de demande de licence de l'Ordre des Médecins** ;
- Une preuve de la **validation de votre 2ème cycle** d'études médicales ;
- Un justificatif d'**inscription en 3ème cycle** ou de mise en disponibilité ;
- Un **relevé des semestres de stage** validés délivré par la faculté de médecine ou l'Agence Régionale de Santé.

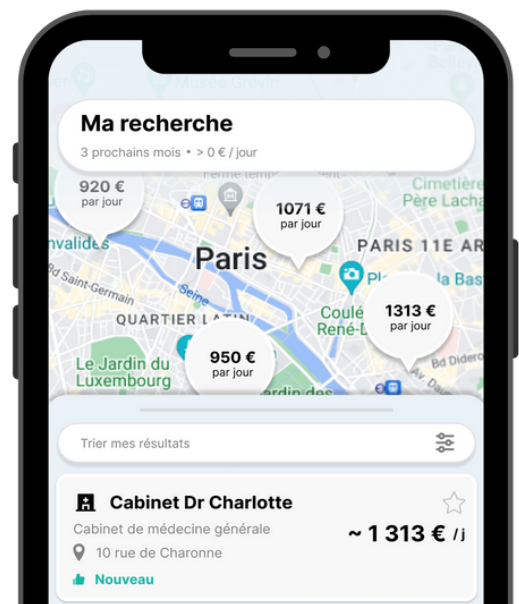
Ensuite, s'enregistrer auprès des différents organismes

- Souscrire à une **RCP - Obligatoire**
- S'enregistrer auprès du **Conseil de l'Ordre - Obligatoire**
- S'inscrire à la **CPAM - Obligatoire**
- Obtenir une immatriculation **URSSAF - Obligatoire**
- Adhérer à la **CARMF - Obligatoire**
- Souscrire à une prévoyance - *Facultatif mais vivement recommandé*
- Ouvrir un compte bancaire dédié - *Facultatif mais vivement recommandé*

Vous êtes désormais prêt.

Comment trouver des remplacements ?

- Grâce aux **instances médicales** ;
- Ou grâce à l'**application Swing**, qui gère **gratuitement vos remplacements médicaux de la recherche jusqu'au paiement** et qui fournit un **récapitulatif comptable**.





Tout remplacement doit faire l'objet d'un contrat

- Soit de **manière totalement dématérialisée**, avec la création automatique du contrat et la signature électronique en utilisant **Swing** ;
- Soit via un **modèle type téléchargeable**.

Pendant le remplacement, vous avez des responsabilités

- Vous êtes **responsable des soins pratiqués** et des patients ;
- Vous utilisez **les mêmes documents** que le médecin remplacé ;
- Vous vous **adaptez au secteur d'exercice** du praticien ;
- Vous **ne devez en aucun cas utiliser la carte CPS** du médecin que vous remplacez.

Le paiement pour clôturer votre remplacement

- Si vous utilisez **Swing**, le **paiement se fait automatiquement par virement sous 5 à 6 jours** ouvrés, dès validation par le médecin installé.
- Sinon, le **paiement est à la responsabilité du médecin remplacé**. Il se fait soit par chèque, soit par virement.

À vous de remplacer !

Si vous souhaitez estimer vos revenus en effectuant des remplacements médicaux, rendez-vous sur notre simulateur : www.swingsante.fr/simulateurs/

Pour plus d'informations et pour consulter l'ensemble des sources de ce document, rendez-vous sur : www.swingsante.fr/guide-du-1er-reempla-medical-edition-speciale-interne-en-medecine/

